



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

AUX INTERESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE

Prenez avis qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeuble 305-2016* pour l'immeuble suivant :

- Bâtiment accessoire inscrit à l'inventaire des immeubles d'intérêt patrimonial de la MRC de L'Assomption, sis au 2631 boulevard de l'Ange-Gardien Nord.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, le Comité de démolition de la Ville de L'Assomption sera saisi de la demande lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le **8 septembre 2026 à 19h00** à la salle du conseil située au 379, rue Dorval à L'Assomption. Toute personne intéressée peut assister à cette séance.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné ou, à défaut, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Me Sara-Matylde Simard, greffière adjointe, Greffe et affaires juridiques, à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lassomption.qc.ca

L'immeuble visé par la demande est un immeuble patrimonial et pour cette raison, conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* le Comité de démolition tiendra une audition publique le **31 août 2026, à 16 h 45**, à la salle synergie du complexe municipal sis au 781 rang du Bas-du-bas de L'Assomption Nord, à L'Assomption pour expliquer ce projet de démolition.

Donné à L'Assomption, ce 19^e jour du mois d'août 2026.



Sara-Matylde Simard
Greffière-adjointe